

**Décision portant nomination de M. Matthieu LEROUX-COYAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR218 intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

**Vu** la décision n° DEC120348INSB du 2 février 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°218 intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome et nommant Mme Geneviève ALMOUZNI en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 23 janvier 2007 ;

Considérant que M. Matthieu LEROUX-COYAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 28 au 30 janvier 2009 et du 10 au 13 mars 2009 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Matthieu LEROUX-COYAU, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR218 intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Matthieu LEROUX-COYAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Matthieu LEROUX-COYAU est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

La directrice de l'unité  
Mme Geneviève ALMOUZNI

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)